



Le Maire,
Gérard KERNEC
à

Affaire suivie par :
M^{me} Françoise Lapous

OBJET : réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le :

**Vendredi 20 juin 2014
à 18 h 30
Salle de la Mairie**

ORDRE DU JOUR

- + Adoption du procès-verbal du conseil du 21 mai 2014
- + Election des délégués des conseils municipaux (3 titulaires et 3 suppléants) pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.
- + Rapport annuel du SMITRED
- + SIVOM du Saint-Ethurien : situation financière
- + Questions diverses

Pj : pv réunion du 21/05/2014

Le Maire,



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 13 juin 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - CAILLEAUX C - PIERRES M - VILAIN D - GRAS A. - GUILLAUME O - JOUON S - DISEZ M - GOUJON M - PRIGENT P

Absents : LE GALL C

Procurations : LE GALL C à GUILLAUME O

Secrétaire de séance : GARZUEL A

N° : DELIB-2014-5-1

Adoption PV du 21 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2014 est adopté.

VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

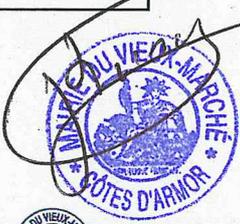
022-212203871-20140620-2014-5-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2014

Publication : 16/07/2014

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 13 juin 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - CAILLEAUX C - PIERRES M - VILAIN D - GRAS A. - GUILLAUME O - JOUON S - DISEZ M - GOUJON M - PRIGENT P

Absents : LE GALL C

Procurations : LE GALL C à GUILLAUME O

Secrétaire de séance : GARZUEL A

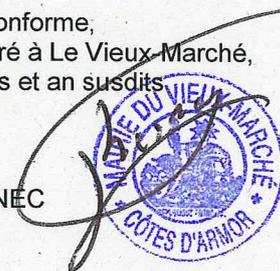
N° : DELIB-2014-5-2

Election des délégués des conseils municipaux (3 titulaires et 3 suppléants) pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014

Procès-verbal de l'élection a été déposé à la Brigade de Gendarmerie à Lannion le 20 juin pour transmission à la Préfecture.

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20140620-2014-5-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2014

Publication : 16/07/2014

Le Maire, Gérard KERNEC

A blue circular official stamp of the Municipality of Vieux-Marché, Côtes d'Armor, is placed over a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DU VIEUX-MARCHE' and 'CÔTES D'ARMOR' around a central emblem.

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 13 juin 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - CAILLEAUX C - PIERRES M - VILAIN D - GRAS A. -GUILLAUME O -JOUON S - DISEZ M- GOUJON M - PRIGENT P

Absents : LE GALL C

Procurations : LE GALL C à GUILLAUME O

Secrétaire de séance : GARZUEL A

N° : DELIB-2014-5-3

Rapport annuel du SMITRED

Le Maire donne lecture du rapport annuel d'activités pour l'année 2013 :

Le conseil municipal en prend connaissance

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20140620-2014-5-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2014
Publication : 16/07/2014

Le Maire, Gérard KERNEC

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation : 13 juin 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - MORICE C - BOISNARD G - CAILLEAUX C - PIERRES M - VILAIN D - GRAS A. -GUILLAUME O -JOUON S - DISEZ M- GOUJON M - PRIGENT P

Absents : LE GALL C

Procurations : LE GALL C à GUILLAUME O

Secrétaire de séance : GARZUEL A

N° : DELIB-2014-5-4

SIVOM du Saint-Ethurien : situation financière

Le Sivom du Saint Ethurien rencontre des difficultés structurelles au niveau du budget principal. Afin d'assainir les finances et après concertation avec les services de l'Etat, le bureau du SIVOM a validé le principe du transfert, à compter de 2014 à ses communes membres, du règlement du contingent incendie, participation versée au SDIS (Syndicat d'Incendie et de Secours) par le SIVOM depuis la départementalisation du service en 2000.

Cette diminution des charges du SIVOM permettra d'augmenter l'autofinancement du budget général et d'absorber le déficit d'investissement.

Afin que les communes puissent directement prendre en charge le contingent incendie à partir du 1^{er} janvier 2015, il conviendra de modifier les statuts.

Pour 2014, une partie du contingent ayant été versée par le syndicat au SDIS, il est proposé que les communes augmentent leur participation de la part due pour le service de secours et d'incendie (57 911.83 € totalité).

La part de Vieux-Marché s'élève à 21 535.71 €.

Il est proposé de prendre la décision modificative n° 1 suivante :

Fonctionnement	65/6554	Contribution SIVOM	+ 21 600.00 €
	023	Virt à la sect° d'invest	- 21 600.00 €
Investissement	021	Virt de la sect° de fonct	- 21 600.00 €
	16/1641	Emprunt	+ 21 600.00 €

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Décide d'augmenter la contribution au SIVOM dès 2014, couvrant la part due au SDIS, soit 21 535.71 € pour Vieux-Marché,
- Valide la décision modificative n° 1 du budget général de la commune,

- Autorise, dès l'exercice budgétaire 2015, de la prise en charge du contingent incendie par la commune au SDIS,

VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Le Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20140620-2014-5-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2014
Publication : 16/07/2014

Le Maire, Gérard KERNEC

